



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de construire

Question écrite n° 108309

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur les préconisations du comité de pilotage de la réforme de l'urbanisme. Il souhaiterait connaître son avis notamment sur la proposition de ne rendre obligatoire le dépôt d'un permis de construire qu'à partir de 40m² pour les agrandissements des habitations.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108309

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4728

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)